



## **Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) région Paris Île de France.**

**Assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2017  
à l'École militaire (Amphithéâtre Lacoste)**

### **Procès-verbal**

L'assemblée générale extraordinaire débute à 9 h 50, après émargement et constat du quorum : celui-ci, de 1/3 des 233 auditeurs à jour de leur cotisation à la date de l'assemblée générale extraordinaire, soit 78 présents ou représentés, est largement dépassé avec 119 présents ou représentés.

Le président et le secrétaire général introduisent l'AGE en rappelant que le projet de nouveaux statuts proposé découle du travail de près d'un an du Bureau et du Comité directeur, avec le soutien de maître Michel Laviolette, notre camarade avocat membre associé, qu'ils remercient pour ce travail.

Jean Marc SCHAUB présente les modifications des statuts actuels de l'association et le projet de règlement intérieur, sur la base des informations données avec la convocation à l'AGE.

Quelques interventions ou questions proviennent de membres de l'association :

Gérard Turck, Marc Rémond, Gérard Lebeau, à propos de la recherche de recettes extérieures et la vente de prestations, attirent l'attention sur la nécessité de garder un volume modéré, afin de ne pas risquer d'être requalifié en société commerciale.

Céline Viguié apprécie la simplification proposée, conforme à l'esprit IHEDN.

Gérard Lebeau et plusieurs auditeurs souhaitent ne pas introduire dans le statut la notion d'âge des membres associés invités au Comité directeur, qui leur apparaît inutilement bloquant.

Claude Malejac suggère de maintenir un quorum pour l'AGO (que les statuts actuels ne prévoient pas). Autre question: y aura-t-il un membre des délégations départementales présent au Comité directeur?

Le président, Édouard Detaille, et Jean-Marc Schaub apportent les réponses nécessaires, proposent de retenir que la notion d'âge des représentants des membres associés soit indiquée dans le règlement intérieur.

Le vote a lieu vers 10 h 40 : 118 votants ; 1 contre ; 0 abstention ; 117 pour. L'évolution des statuts et le règlement intérieur sont adoptés à la quasi-unanimité.

La clôture de l'AGE a lieu à 10 h 45.

Le Secrétaire général

Pascal ROZE